

Engagement sur l'honneur

Je soussigné(e) m'engage sur l'honneur à respecter la décision du Bureau Exécutif de La République En Marche concernant l'investiture ou le soutien à un candidat aux élections municipales qui sera accordé sur la commune où je suis aujourd'hui candidat(e).

Je m'engage par ailleurs à œuvrer de façon à préserver les chances de bons résultats électoraux en faveur dudit candidat ainsi que l'unité du mouvement.

Je confirme par ailleurs avoir bien pris connaissance de l'article 33 des statuts de notre mouvement :

Article 33 – Cas particulier de procédures en période pré-électorale et électorale

Le mouvement répute exclu du mouvement tout élu qui prétend démissionner de celui-ci, sans se démettre du mandat électoral qu'il détient au nom du parti.

Lorsqu'un adhérent du mouvement est candidat à un poste électif pour lequel les instances compétentes du mouvement ont investi un autre candidat, le bureau exécutif, saisi par l'une des parties en cause constate que l'indiscipliné(e), s'est lui-même mis en dehors du mouvement et le répute exclu.

Exceptionnellement, dans le cas d'indiscipline caractérisée survenant après que les instances compétentes du mouvement ont accordé l'investiture aux candidats, le bureau exécutif peut, le président de la commission des conflits entendu, prononcer une sanction. La décision du Conseil (ou le cas échéant du bureau exécutif) est immédiatement exécutoire. Il peut être fait appel de cette décision devant la commission des conflits. Cet appel n'est pas suspensif.

Fait à , le